

Hôtel de Matignon, le 17 janvier 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Tempête Dirk en Bretagne et cyclone Bejisa à La Réunion**

#### **Premières reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle**

La tempête Dirk qui a balayé la France à la fin du mois de décembre a causé d'importantes perturbations et notamment des inondations en Bretagne. Le département de La Réunion a connu également un épisode météorologique difficile avec le passage du cyclone Bejisa, au début du mois de janvier.

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, tient à renouveler la solidarité des pouvoirs publics à l'égard de nos concitoyens affectés par ces intempéries exceptionnelles qui ont durement touché ces territoires. Comme le Président de la République l'avait demandé, le Premier ministre s'est attaché à ce que les arrêtés de classement « catastrophes naturelles » soient pris selon une procédure accélérée.

L'arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle pour 53 communes du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique ainsi que pour 16 communes de la Réunion, a été signé par MM. Manuel Valls, ministre de l'intérieur, Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, Victorin Lurel, ministre des outre-mer et Bernard Cazeneuve, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, en charge du budget.

L'arrêté sera publié au Journal officiel le samedi 18 janvier.

Cette première liste de communes sera complétée d'ici la fin du mois de janvier, afin de prendre en compte la situation de communes, touchées par ces épisodes d'intempéries, dont les dossiers de demandes ne sont pas encore parvenus dans les services.

## Liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle

### Finistère

Bodilis  
Carhaix-Plouguer  
Châteaulin  
Châteauneuf-du-Faou  
Cléden-Poher  
Collorec  
Commana  
Gouézec  
Guilligomarc'h  
Kergloff  
Lampaul-Guimiliau  
Lan-deleau  
Lanneuffret  
Laz  
Loc-Eguiner  
Locmaria-Berrien  
Locunolé  
Morlaix  
Motreff  
Pleyben  
Plougar  
Plouneventer  
Poullaouen  
Quimperlé  
Roche-Maurice (La)  
Saint-Coulitz  
Saint-Goazec  
Saint-Thurien  
Scaër  
Sizun

### Ille et Vilaine

Bourg-des-Comptes  
Guipry  
Langon  
Messac  
Sainte-Anne-sur-Vilaine  
Saint-Senoux  
Tresbœuf

## Loire-Atlantique

Blain  
Bouvron  
Chapelle-Launay (La)  
Chevallerais (La)  
Conquereuil  
Drefféac  
Grigonnais (La)  
Guémené-Penfao  
Héric  
Mouais  
Nort-sur-Erdre  
Nozay  
Saffré  
Saint-Sulpice-des-Landes  
Savenay  
Touches (Les)

## La Réunion

Avirons (Les)  
Cilaos  
Entre-Deux  
Étang-Salé (L')  
Petite-Île  
Plaine-des-Palmistes (La)  
Port (Le)  
Possession (La)  
Saint-Joseph  
Saint-Leu  
Saint-Louis  
Saint-Paul  
Saint-Pierre  
Salazie  
Tampon (Le)  
Trois-Bassins (Les)

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15  
[smc@pm.gouv.fr](mailto:smc@pm.gouv.fr)